

12460 SAINT AMANS DES COTS

TEL : 05.65.44.85.06 – Fax : 05.65.44.88.07

Email : res-stjean@ab-res-stjean.fr



*Association
de Bienfaisance*

ACCUEIL DE JOUR

**POUR PERSONNES ATTEINTES DE LA MALADIE
D'ALZHEIMER
OU TROUBLES APPARENTES**

**LIVRET D'ACCUEIL
ET DE FONCTIONNEMENT**

20/01/2014

12460 SAINT AMANS DES COTS

TEL : 05.65.44.85.06 – Fax : 05.65.44.88.07

Email : res-stjean@ab-res-stjean.fr

Table des matières

PRESENTATION	3
Objectifs de l'établissement	3
Conditions générales de fonctionnement	3
Description des locaux	4
Le personnel	4
Les conditions d'admission.....	4
Tarifs	5
Les conditions de résiliation de la prise en charge.....	5
LA VIE AU SEIN DE L'ACCUEIL DE JOUR	6
Repas	6
Vêtements et changes.....	6
Bijoux et argent	6
Soins et médicaments	6
Prise en charge thérapeutique et occupationnelle	7
Rapport famille-équipe	7
ANNEXE – 1 - ORGANIGRAMME DE L'ACCUEIL DE JOUR	8
ANNEXE – 2 - JOURNEE TYPE.....	9
ANNEXE – 3 – CHARTE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ACCUEILLIE ..	Erreur ! Signet non défini.

12460 SAINT AMANS DES COTS

TEL : 05.65.44.85.06 – Fax : 05.65.44.88.07

Email : res-stjean@ab-res-stjean.fr

PRESENTATION

Le conseil d'administration de l'Association de Bienfaisance (association loi 1901), la direction et l'équipe de l'Accueil de Jour sont heureuses de vous accueillir et vous souhaitent la bienvenue.

L'accueil de jour de la Résidence Saint Jean est ouvert 7 jours/7. Il est présent au centre ressources Alzheimer du Valadou sur la route de Montézic les mardis, mercredi et jeudi.

Ces 2 lieux répondent aux normes accès handicapés et disposent de jardins clos et sécurisés.

Objectifs de l'établissement

L'accueil de jour vise à améliorer d'une part la vie des personnes atteintes de la maladie Alzheimer ou apparentée et d'autre part celle de sa famille ou de ses proches.

Cet accueil permet à la personne malade :

De retrouver une vie sociale en participant à des activités collectives adaptées à l'état physique et psychologique de chacun.

De rompre la monotonie du quotidien.

De stimuler ses fonctions cognitives et sensorielles indispensables à son maintien au domicile.

De bénéficier d'un soutien psychologique adapté.

Cet accueil thérapeutique a été également conçu et prévu pour aider, soulager et accompagner les familles dans leurs difficultés au quotidien. Il est un maillon du réseau Alzheimer du Nord Aveyron constitué de l'association France Alzheimer Aveyron, de l'hôpital d'Espalion, du réseau de santé nord Aveyron, de la plateforme d'accompagnement et de répit du Valadou.

Conditions générales de fonctionnement

Le centre est ouvert 7 jours sur 7 de 9h30 à 17h30 à la Résidence.

Le mardi, mercredi et jeudi, la présence de l'accueil de jour sur le site Valadou est de 10h à 16h30.

Certains jours, l'accueil de jour peut être délocalisé sur le site du Valadou., qui est une

Les personnes sont accueillies à la journée.

Le fonctionnement est sous la responsabilité de la direction de la résidence Saint Jean entourée d'une équipe de professionnels spécifiquement formés à cette pathologie.

12460 SAINT AMANS DES COTS

TEL : 05.65.44.85.06 – Fax : 05.65.44.88.07

Email : res-stjean@ab-res-stjean.fr

Description des locaux

Les locaux comprennent :

- ✓ un accueil,
- ✓ un lieu de vie principal et des espaces activités/ateliers/stimulation
- ✓ un espace de collation/repas
- ✓ un espace de repos
- ✓ un jardin extérieur

Le personnel

L'équipe est constituée du médecin coordonnateur, d'infirmières, de psychologues, d'aide soignantes ou auxiliaires médico psychologiques, d'animatrices et d'agents d'entretien.

A ce personnel salarié s'ajoutent des prestataires : ergothérapeute, art-thérapeute. ou autres intervenants ponctuels.

Les conditions d'admission

Le centre de jour reçoit des personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés.

Le projet thérapeutique prévoit une fréquentation minimale d'une journée par semaine.

L'admission est prononcée par le médecin coordonnateur et l'infirmière après un entretien préalable.

Les pièces à fournir pour le dossier médical sont :

- ✓ Une prescription du médecin traitant, avec un certificat de non contagion.
- ✓ Une copie de l'ordonnance en cours.
- ✓ Une fiche renseignement médicaux.

Les pièces à fournir pour le dossier administratif sont :

- ✓ Une copie de la carte d'identité ou livret de famille
- ✓ Une copie de l'attestation de la carte vitale et de la complémentaire maladie
- ✓ Une attestation d'assurance responsabilité civile individuelle en cours de validité
- ✓ Une copie de la notification de l'APA préconisant la prise en charge de l'accueil de jour.
- ✓ Une copie du jugement de protection juridique le cas échéant

12460 SAINT AMANS DES COTS

TEL : 05.65.44.85.06 – Fax : 05.65.44.88.07

Email : res-stjean@ab-res-stjean.fr

Tarifs

Le tarif comprend toutes les prestations hôtelières, l'accompagnement, les activités à caractères occupationnel et ludique et la prise en charge de la personne accueillie hormis les actions thérapeutiques couvertes par le forfait soins financé par la sécurité sociale.

La facturation est effectuée à terme mensuel échu, elle est à régler avant le 15 du mois suivant.

Le transport entre le domicile et le centre de jour est effectué par la famille ou par l'établissement.

Pour une bonne organisation, toute inscription et journée programmées font l'objet d'une facturation à l'exception d'absence justifiée par un certificat médical ou un bulletin d'hospitalisation.

Contrat individuel de prise en charge

Toute admission fait l'objet d'un contrat individuel de prise en charge cosigné par la personne accueillie et/ou son représentant légal et la Direction.

Le contrat qui détermine les conditions générales de prise en charge notamment la date d'admission prévue, les jours de fréquentation ainsi que les conditions de facturation.

Les conditions de résiliation de la prise en charge

Il peut être mis fin à l'accueil de jour :

A l'initiative de la personne accueillie ou de son représentant :

Quel que soit le motif, le malade, sa famille ou son représentant légal a l'obligation de prévenir l'accueil de jour par écrit de la décision de mettre fin au contrat.

A l'initiative de la direction de l'établissement :

Si la personne :

- présente des troubles du comportement et : ou une conduite agressive rendant incompatible la vie collective,
- a des absences répétées non justifiées,
- ne respecte pas les conditions prévues dans le contrat individuel de prise en charge ou le règlement de fonctionnement,
- ne s'acquitte pas du paiement des factures.

Dans tous les cas des alternatives sont recherchées entre la direction et l'aidant principal en vue de préserver au mieux les intérêts du bénéficiaire.

Un courrier est adressé à la famille pour signifier la rupture du contrat.

12460 SAINT AMANS DES CÔTS

TEL : 05.65.44.85.06 – Fax : 05.65.44.88.07

Email : res-stjean@ab-res-stjean.fr

Obligations, droits et libertés individuelles

L'accueil s'applique à respecter la Charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Afin de respecter les normes de sécurité et d'hygiène, les personnes accueillies ont l'obligation de se conformer aux règles de sécurité affichées dans l'établissement et **notamment de ne pas fumer** dans tous les lieux fermés ou couverts.

Il est formellement interdit de remettre toute gratification ou argent au personnel.

Gestion des situations exceptionnelles

En cas d'urgence vitale, le S.A.M.U est appelé sans délai par un membre de l'équipe.

En cas d'urgence autre, l'avis d'un médecin est requis soit le cabinet médical de Saint Amans des Côts, celui-ci fera le lien avec le médecin traitant de la personne accueillie.

LA VIE AU SEIN DE L'ACCUEIL DE JOUR

Repas

Les repas sont servis aux horaires suivants :

Collation : de 9H45 à 10H30.

Déjeuner : 12H

Gouter : 16H.

Les repas sont préparés par la Résidence Saint Jean et sont adaptés aux contraintes nutritionnelles

Les menus sont affichés à l'accueil.

Vêtements et changes

Il est conseillé de marquer le linge et notamment les accessoires tel que foulard, mouchoir. et d'apporter une tenue de rechange.

Les protections urinaires sont fournies par le centre durant la présence du malade.

Bijoux et argent

L'accueil de jour ne peut être tenu responsable de l'argent et des bijoux apportés par le malade. ainsi que le contenu de son sac.

Soins et médicaments

L'accueil de jour s'engage à faire appel au médecin traitant ou au médecin de garde en cas de nécessité.

12460 SAINT AMANS DES COTS

TEL : 05.65.44.85.06 – Fax : 05.65.44.88.07

Email : res-stjean@ab-res-stjean.fr

Les soins prescrits à domicile seront réalisés au domicile sauf si nécessité d'être réalisés durant le temps de présence du malade.

Pour la prise du traitement médicamenteux durant la présence du malade, la famille devra les fournir pour chaque jour. L'infirmière vérifiera la concordance de la prescription médicale, celle-ci fera foi.

Prise en charge thérapeutique et occupationnelle

L'équipe propose des activités variées, adaptées au rythme et aux capacités de chacun ;

- ✓ Atelier de stimulation cognitive.
- ✓ Psychomotricité manuelle.
- ✓ Groupe de conversation, atelier réminiscence (mémoire ancienne).
- ✓ Gymnastique douce.
- ✓ Aide aux activités quotidiennes.
- ✓ Atelier peinture.
- ✓ Chant – Musique.
- ✓ Sorties, promenades.
- ✓ Spectacles (intervenants extérieurs) ADALPA - ANIMADO.
- ✓ Activité en relation avec les fêtes du calendrier.
- ✓ Participation de divers partenaires, école, communes, Office de Tourisme.

La psychologue est amenée à évaluer les capacités des malades, à les soutenir psychologiquement en cas de difficultés particulières.

L'équipe contribue au maintien de l'autonomie et au bien-être de la personne accueillie en proposant une aide adaptée à ses besoins pour les actes essentiels de la vie quotidienne.

Rapport famille-équipe

Tout au long de la prise en charge du malade, la famille est associée à la démarche thérapeutique.

La première rencontre a lieu lors de l'élaboration du dossier d'admission.

Le planning hebdomadaire des activités est affiché à l'accueil de la résidence.

Un cahier de liaison est remis à la personne accueillie. Il facilite les transmissions entre la famille et le service d'accueil de jour. La famille et les professionnels intervenants au domicile (médecin traitant, infirmier..) sont invités à y mentionner toutes remarques et observations jugés importantes.

12460 SAINT AMANS DES COTS

TEL : 05.65.44.85.06 – Fax : 05.65.44.88.07

Email : res-stjean@ab-res-stjean.fr

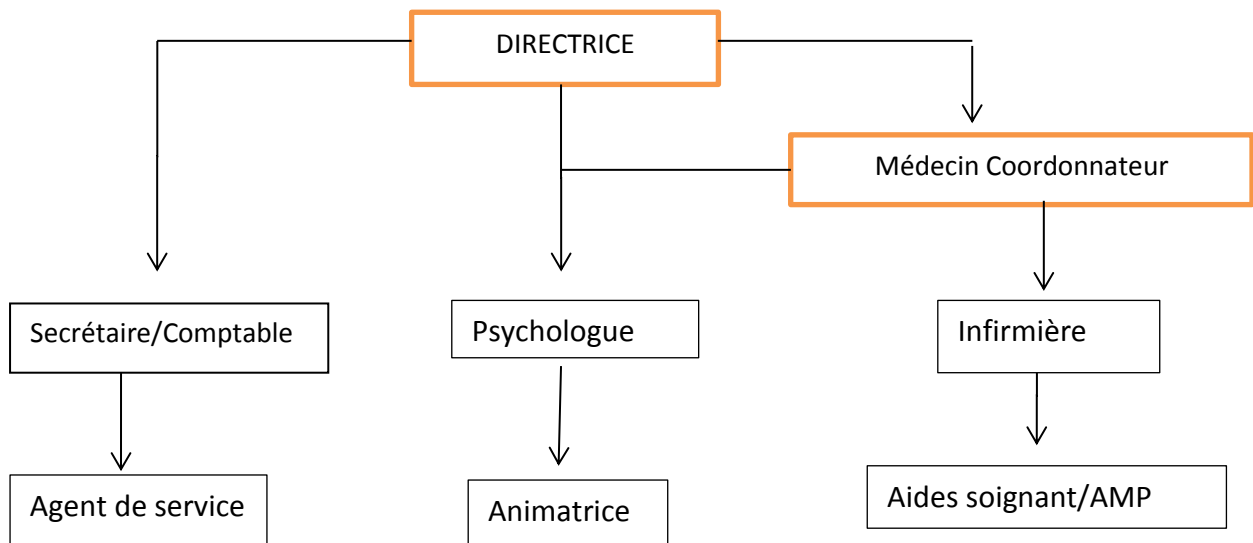
Le centre de jour est aussi un lieu d'échange et de paroles : la psychologue peut recevoir les familles qui souhaitent lui faire part de leurs préoccupations ou difficultés.

Une rencontre tous les 3 mois est organisée avec la famille en individuel ou en groupe entre les familles, l'équipe et le médecin coordonnateur. Chacun peut exprimer le vécu de sa situation actuelle et bénéficier de l'expérience, des conseils et remarques des participants, ainsi que d'une information sur les aspects de la maladie.

Un lien sera proposé avec les différents partenaires du réseau Alzheimer.

La fiche de liaison qui est remise à chaque personne accueillie, permet d'échanger des informations de part et d'autre, d'établir un lien entre la famille et le personnel lors de l'accueil.

ANNEXE – 1 - ORGANIGRAMME DE L'ACCUEIL DE JOUR



12460 SAINT AMANS DES COTS

TEL : 05.65.44.85.06 – Fax : 05.65.44.88.07

Email : res-stjean@ab-res-stjean.fr

ANNEXE – 2 - JOURNEE TYPE

De 9h30 :45 à 10h30 Accueil des personnes

Collation

Echange sur présentation des personnes et sur le déroulement de la journée

De 10h30 à 11h45 : Ateliers : stimulation cognitive, travail de mémoire, orientation temporo spatiale, marché le jeudi, préparation d'un plat pour le déjeuner.

De 11h30 à 12h : Mettre la table

Accompagnement aux toilettes

De 12h à 13h15 : Repas

De 13h15 à à14h : Temps de repos ou discussion sur les actualités ou le journal du jour., activité individuelle

De 14h 16h : Activités : peinture, atelier snozelen,

16h : Goûter, accompagnement aux toilettes

16h30 à 17h15/30: Activités, discussions, accueil des familles.

Préparation au départ.